

Grosse Untersuchungen

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Urgeschichte =
Annuaire de la Société suisse de préhistoire = Annuario della
Società svizzera di preistoria**

Band (Jahr): **32 (1940-1941)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

B. Wissenschaftlicher Teil

I. Große Untersuchungen

1. *Aventicum.*

Parmi les vestiges des monuments romains d'Aventicum, il en est un qui, tant par sa grandeur que par son excellente conservation, attire les visiteurs et suscite la curiosité des archéologues. C'est la *colonne du Cigognier*, ainsi dénommée parce qu'autrefois un couple de cigognes l'avait choisie pour y établir son habitat temporaire. D'anciennes gravures représentent le pilier surmonté du nid occupé par les symboliques volatiles, venus se fixer tout auprès du marécage que présentait alors la plaine s'étendant entre le monument et le théâtre romain, plaine aux noms significatifs de „Lavoex“ (lavoir) et de „Pastlac“.

Ce pilier, de dimensions importantes, mesure 11,95 m. du dessous de la base au dessus du chapiteau, ce dernier surmonté d'un morceau d'architrave de 1,30 m. de hauteur. Si l'on ajoute la hauteur du stylobate qui lui sert de support à celle de la colonne, le sommet du monument est à 15,65 m. au-dessus du niveau du sol romain. Le plan assez curieux présente deux colonnes lisses engagées, de dimensions différentes, et un pilastre cannelé adossés à une pile rectangulaire. Le diamètre de la colonne la plus grande (orientée au Sud) mesure 1,13 m. un peu au-dessus de la base, tandis que celui de la petite (à l'Est) compte 61 cm. Le pilastre cannelé (à l'Ouest) a une largeur de 88 cm. et comporte 6 cannelures semi-circulaires de 10 cm. de largeur. Du côté septentrional, le pilier forme le piédroit d'un arc dont la naissance et le premier claveau sont encore en place. La petite colonne orientale a une hauteur de 6,45 m. chapiteau et base compris, tandis que la naissance de l'arc septentrional n'est qu'à 4,13 m. du stylobate. Une corniche décorée de rais de cœur, de feuillages et de dauphins affrontés, couronne le piédroit, lequel ne présente pas de mouluration à sa base.

Les chapiteaux, d'ordre corinthien, présentent des feuilles lisses, et le profil de la base, composé des deux tores et de la scotie habituels, règne sur le pourtour des saillies du pilier pour venir buter aux deux côtés du piédroit septentrional.

La base de la petite colonne présente une entaille horizontale soigneusement exécutée, longue de 72 cm. sur 15 cm. de hauteur, dont le dessus est à 75 cm. du stylobate, et qui semble avoir servi d'encastrement à la couverte d'une balustrade ou d'un parapet.

Au-dessus de la colonne, l'architrave ainsi que trois des assises qui lui sont superposées présentent les trous de scellement des crampons métalliques qui les liaient avec l'appareil qui leur faisait autrefois suite vers l'Est. Ces scellements sont tantôt simples,

tantôt jumellés et leur dimension est d'environ 4 sur 5 cm. L'architrave a une largeur correspondant au diamètre supérieur de la colonne.

Au milieu de la face du pilastre cannelé on voit une entaille rectangulaire de 20 cm. de largeur et 5 cm. de hauteur, qui entre de 40 cm. environ dans la masse à 1,50 m. au-dessus du niveau du stylobate; proprement travaillée, elle semble destinée à recevoir une clôture ou une torchère.

Tandis que le stylobate est formé de cinq grandes assises de pierre grossière (grès coquillier de la Molière), la partie supérieure du pilier, y compris la base moulurée des colonnes, est en calcaire dur du Jura, appelé communément marbre du Jura, provenant probablement des carrières de La Lance.

Il y a lieu de constater le soin extrême avec lequel le travail fut exécuté, les assises du stylobate liées par des crampons et celles du pilier si bien polies dans leurs faces de joint qu'à l'heure actuelle on ne pourrait y introduire l'ongle. C'est à ce travail précis que l'on doit la conservation du monument.

Les conjectures les plus diverses avaient été émises au sujet de l'appartenance du Cigognier. Si d'aucuns voulaient y voir le vestige d'un temple, d'autres pensaient plutôt à un cryptoportique d'ordre profane. La diversité des motifs architecturaux réunis en ce faisceau de pierre déroutait les esprits. En 1921 l'Association Pro Aventico décidait de faire une recherche d'exploration autour de l'espèce de fondation affleurant le sol à l'Orient du monument. Cette fouille, peu poussée il faut le dire, révéla la présence de deux murs parallèles s'éloignant de ce côté, l'un au Midi, de 3,40 m. de largeur, descendant par trois grands degrés vers une place au sol de terre battue, l'autre à 8,40 m. au Nord du premier, d'une épaisseur de 90 cm. Tandis que le gros mur s'arrêtait par un parement rectiligne à 29,70 m. du Cigognier, l'autre faisait un angle droit à 39,20 m. et ce continuait vers le Sud.

Se basant sur la supposition que le pilastre cannelé devait décorer la façade extérieure de l'édifice, que l'arc amorcé au Nord pouvait être l'entrée de celui-ci, on tira la conclusion un peu hâtive que l'appartenance à un cryptoportique était la plus proche de la réalité.

Les fouilles systématiques entreprises en 1938 avec un camp de travailleurs volontaires, puis continuées en 1940 avec un groupe d'internés français, ont permis d'élucider définitivement le problème.

En premier lieu elles firent constater que le gros mur Sud à gradins faisait lui aussi un angle droit et se retournait vers le Midi (fig. 1, F). Au Sud de la colonne se détache un gros massif de maçonnerie de blocage, de 5 sur 5 m., séparé de la fondation du Cigognier par une large entaille de 1,80 m. de profondeur. A l'Ouest et à 13 m. de distance, un massif symétrique semblable forme l'extrémité Ouest du côté Sud d'un grand rectangle de maçonnerie, dont les angles NE et NOE se trouvent à 40 m. C'est la fondation de l'édifice proprement dit auquel appartient le Cigognier; elle en constitue le soubassement ou stylobate, d'une hauteur actuelle de 1,90 m., mais qui à l'origine était de 2,40 m. (fig. 1, A, B, C, D). Une faible couche de terre arable recouvre de 30 cm. cet énorme massif, sur lequel pour le surplus a été construite il y a une dizaine d'années la maison voisine.

A l'occident et symétriquement aux murs découverts en 1921, se rencontrent des murs identiques avec les mêmes retours vers le Sud (E et e du plan) d'une longueur de 62 m. pour le gros mur (intérieur) et de 90 m. pour le mur étroit (extérieur). A leurs extrémités (g, h et G, H du plan) ces murs sont reliés par deux murs parallèles de moindre épaisseur mais plus éloignés l'un de l'autre (15 m.). Ils enferment ainsi une grande cour régulière de 80 m. de largeur et 62 m. de profondeur dans l'axe de laquelle se trouve le grand édifice rectangulaire (A, B, C, D, du plan).

Cette disposition que l'on rencontre dans de nombreux temples et surtout dans les temples capitolins, où la place précédant le sanctuaire est entourée de portiques, nous indique avec certitude que nous avons affaire à un édifice de ce genre.

Le temple proprement dit, mesurant par l'extérieur 26 sur 40 m., était probablement périptère. La colonnade extérieure reposait sur le soubassement de grosses assises en grès coquillier dont l'arrachement a laissé des empreintes en redents réguliers sur tout le pourtour du bâtiment. Ce gros appareil existait dans l'entaille située entre le Cigognier et le premier massif signalé au Midi, pour recevoir la première colonnade du péristyle, laquelle aurait été environ 3 m. plus au Sud que notre pilier.

L'escalier donnant accès au temple était accosté des deux gros massifs de 5 sur 5 m., lesquels supportaient probablement des monuments ou des autels; sa largeur peut avoir varié entre 12 et 13 m. Les jardins et surtout deux grands noyers ont empêché de pousser à fond l'exploration de cette partie du monument. Il n'a de même pas été possible de rechercher s'il existe des traces de la *cella*, car son emplacement est occupé en partie par la maison d'habitation récemment construite et par son jardin. Mais on peut admettre que sa paroi méridionale (ou d'entrée) ne devait pas dépasser l'alignement des murs septentrionaux du péribole, ce dernier étant relié au péristyle par l'ouverture à arcade dont le piédroit méridional fait corps avec le Cigognier.

Les fouilles ont donné plusieurs fragments de l'architecture, parmi lesquels un morceau du fût de l'une des colonnes libres du péristyle, deux grandes corniches du type déjà connu et dont il existe de multiples exemplaires au musée, dans les angles du temple d'Avenches et dans l'ancienne église du prieuré de Villars-les-Moines, un angle d'architrave (probablement du portique), une grande cimaise avec son caniveau pour les eaux pluviales, une corniche en grès coquillier du couronnement du stylobate.

Les fouilles de 1921 avaient mis au jour, au bas du mur de portique, un chapiteau d'ordre corinthien à feuilles lisses, dont le diamètre correspond exactement avec celui de la petite colonne engagée du Cigognier; on peut donc admettre que le *péribole* comprenait une colonnade de cet ordre. Le mur extérieur du portique présente des renforcements symétriques aux angles NE et NOE, ainsi que sur ses faces Nord, Est et Ouest. En outre deux amorces de murs axées chaque fois entre deux des renforcements font face à des chaussées aboutissant contre l'édifice. On peut sans risques en conclure qu'ils faisaient partie de la décoration de la façade extérieure: les renforcements contenant des niches ornées de monuments, et les amorces de murs supportant les colonnes encadrant des entrées surmontées d'un fronton.

La largeur du péribole, de 8,30 m. entre les murs, est régulière jusqu'au premier mur qui clôt la cour au Midi. Il est probable que là s'arrêtait la colonnade.

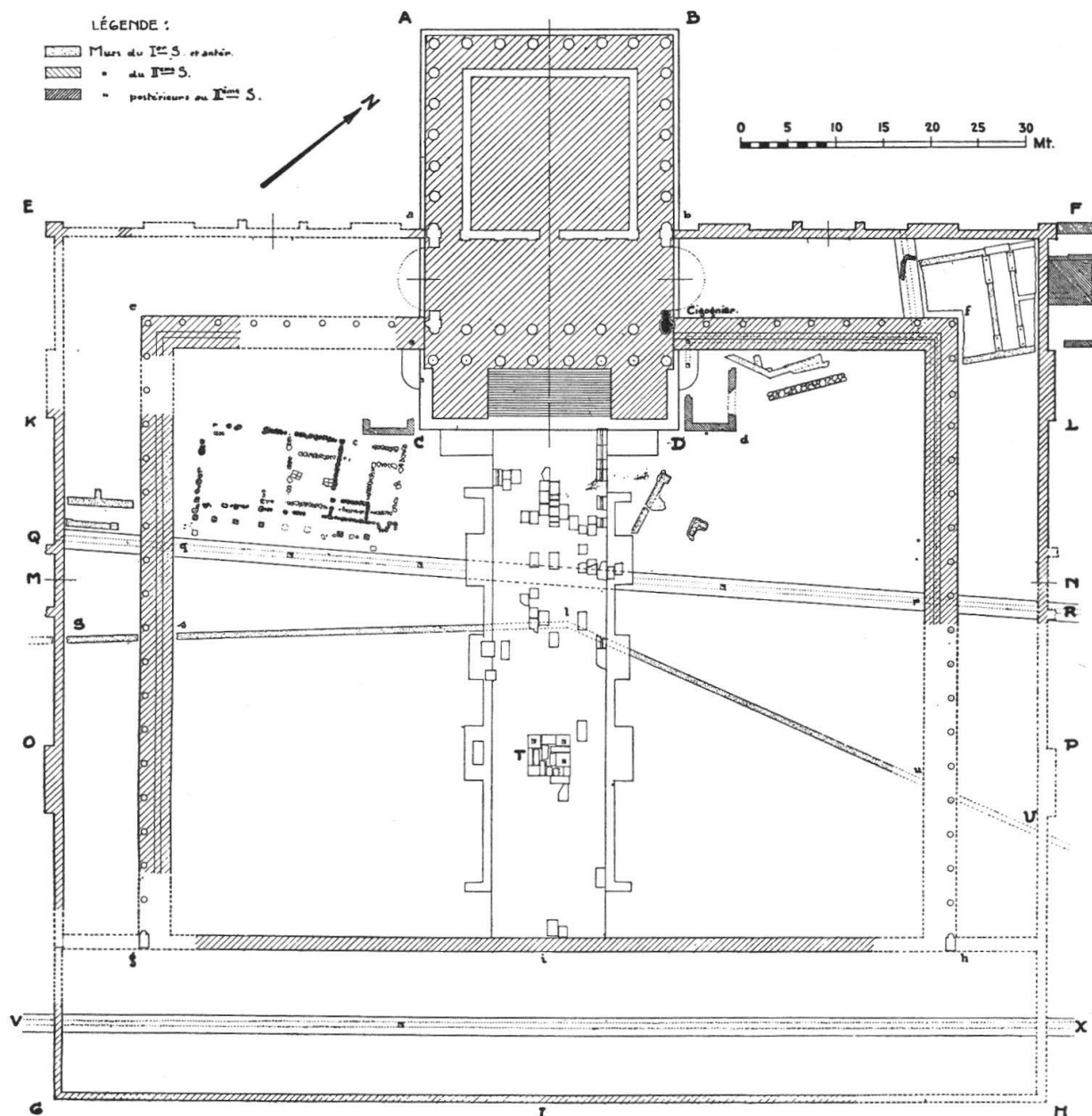


Fig. 1. Aventicum. Temple de Cigognier

Le fait que les deux murs méridionaux sont de beaucoup plus faibles dimensions, et que d'autre part ils sont éloignés l'un de l'autre de 15 m., soit de près du double de la distance séparant la colonnade du mur extérieur du péribole, indique que cette partie de la fermeture de la cour ne devait pas être très massive et ne s'élevait pas beaucoup au-dessus du niveau du sol, si ce n'est à hauteur du parapet. A proximité de ces murs, on trouva quatre dalles de couverture moulurées, en grès coquillier, portant l'empreinte des scellements régulièrement espacés d'une barrière formée de gros fers carrés d'environ 3 sur 3 cm. posés sur la diagonale. Il est donc possible que le mur extérieur Sud eût été surmonté d'une grille de fer forgé seulement (fig. 2).

Dans l'axe de la cour, une *chaussée pavée de grandes dalles* de grès coquillier de 30 cm. d'épaisseur, conduit du mur Sud de la cour à l'escalier du péristyle du temple. Cette avenue de 12 m. de largeur porte de chaque côté une rigole pour l'écoulement des

eaux de surface. Le dallage est fondé sur un empierrement de calcaire du Jura, d'une épaisseur de 1 m.; il ne se continue pas entre les deux murs méridionaux ni à leur extérieur. En venant du Midi et à 17 m. du mur intérieur on rencontre une *construction carrée* de 4,20 sur 4,20 m., faite de grandes dalles plus épaisses que celles de la chaussée, faisant saillie sur celle-ci et portant une entaille destinée à recevoir un encadrement de pierres verticales. Trois de ces dalles sont traversées d'un trou carré; ce sont des encadrements de grilles d'égout qui ont trouvé là un réemploi. On constate aussi que dans les dalles intérieures se trouvent deux seuils contenant encore la crapaudine de fer dans laquelle pivotaient les vantaux des portes. Le tout est fondé sur des pilotis de dimension médiocre, enfoncés dans le limon. On peut conclure de ces constatations qu'à cet emplacement, centre de la cour, s'élevait *un autel important* (T du plan).

L'avenue dallée est bordée de chaque côté de fondations à décrochements symétriques, que l'on peut supposer avoir supporté des autels secondaires ou d'autres monuments. Deux des décrochements sont exactement en face de l'autel principal.

La plupart des dalles de la chaussée ont été enlevées pour être utilisées dans les constructions de la petite ville médiévale; celles qui sont restées en place étaient les plus défectueuses, et notamment celles qui avaient été rompues par la chute des grandes pièces de l'architrave du temple.

Les constructeurs romains avaient pris de sérieuses précautions pour se mettre à l'abri des inconvénients causés par l'accumulation des eaux dans la cuvette que constitue la petite plaine environnante. En premier lieu une *canalisation d'assainissement* courait tout le long du périmètre, sous le gradin inférieur du mur intérieur. Cette canalisation rejoignait (en q et r du plan) un *grand canal d'égout* voûté traversant de part en part la cour (de Q en R) en obliquant légèrement vers le Midi. Plusieurs regards encore visibles, probablement munis de grilles de pierre ou de fer, permettaient aux eaux de surface et à celles de la chaussée de s'échapper. C'est dans cet égout que l'on découvrit le buste en or, dorénavant célèbre, de Marc-Aurèle. On a remarqué que la voûte du canal s'abaissait au travers de la chaussée pour permettre la pose des épaisses dalles de pierre.

Un deuxième grand égout voûté traverse les substructions, dans le même sens que le premier (de V en X du plan) entre les deux murs septentrionaux de la cour. Les regards de celui-ci ont été trouvés fermés par une dalle carrée de 25 cm. d'épaisseur. On peut donc supposer qu'il était toujours recouvert d'une couche de terre, et était spécialement destiné à évacuer des eaux provenant d'amont et à assainir le sous-sol.

Les deux égouts ont un vide intérieur de 55 cm. de largeur et de 1,10 m. de hauteur. Leur fond ne présente pas de revêtement ni de dallage, mais un simple empierrement de peu d'épaisseur.

C'est sur l'égout n° 2 que l'on trouva l'autel à Mars Caturix et le bras de bronze d'une statue colossale d'empereur ou de général.

Un troisième égout conduit au travers de l'aile orientale du portique Nord, les eaux provenant de l'extérieur dans le canal passant sous le gradin.

Au cours des travaux, en contrôlant la régularité des tracés, on s'aperçut que l'axe du temple correspondait exactement avec celui du théâtre situé à 150 m. plus au Sud.

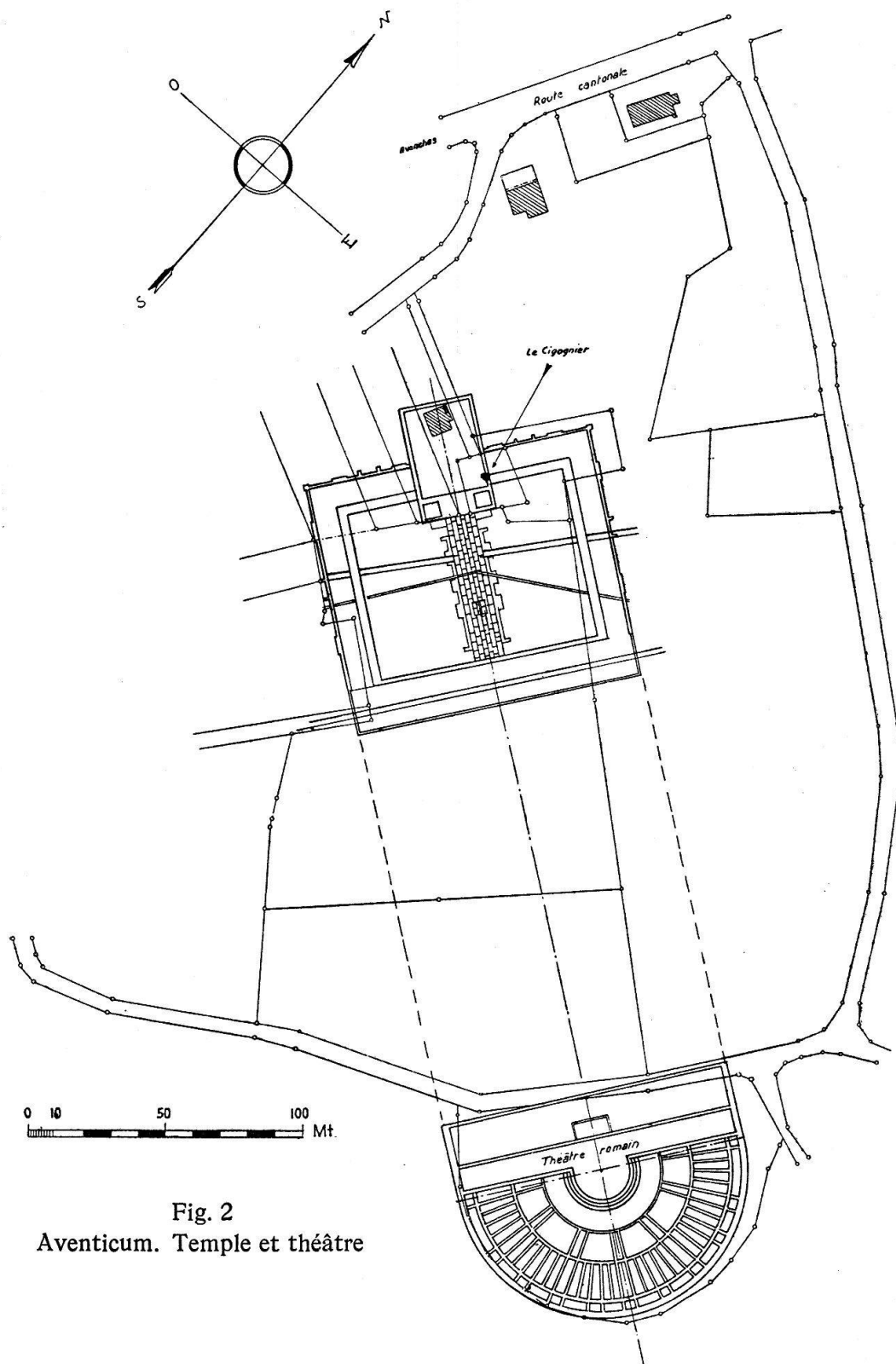


Fig. 2
Aventicum. Temple et théâtre

De plus, la largeur extérieure des deux monuments correspond aussi exactement, avec 106 m. Il est hors de doute qu'il n'y ait pas là une simple coïncidence, mais qu'au contraire les deux édifices ont été édifiés sur un plan d'ensemble commun, encadrant ainsi au Sud et au Nord une place monumentale dont les accès et les constructions bordières à l'Est et à l'Ouest sont encore à découvrir (fig. 2).

Constructions antérieures. Dans l'angle NOE de la cour, 30 cm. plus bas que le niveau de la chaussée dallée, se trouvent des *fondations de constructions légères*, en pierres rondes (boulets) assemblées sans mortier, donnant un tracé de locaux simples, précédés au Midi d'un portique porté sur poteaux. Quelques-unes des bases en mollasse sont encore en place. Deux constructions se sont succédé sur le même emplacement. Pour la plus ancienne, les pierres utilisées contiennent des éclats mélangés aux boulets. On y a trouvé deux foyers formés chacun de 4 tuiles romaines renversées. Il est possible que l'on ait affaire à un baraquement d'ouvriers établi lors de la construction; le parallélisme du tracé avec l'égout n° 1 en serait un indice.

Un mur en maçonnerie régulière de petits moellons de calcaire du Jura, de 60 cm. d'épaisseur, traverse la cour et les portiques de l'Est à l'Ouest (de S en U du plan). Il est légèrement coudé au droit de l'allée dallée, sous laquelle on le voit s'engager. Dans sa partie orientale, ce mur présente à distances régulières des pilastres faisant saillie de 10 cm. de chaque côté et formés de gros moellons de mollasse traversant la maçonnerie de moellons.

Au Nord du mur, court une chaussée gravelée de 5 m. de largeur. Le mur et la chaussée ont été coupés pour permettre l'établissement des maçonneries des portiques Est et Ouest.

Dans le portique Ouest, au Nord de l'égout no 1, on rencontre *deux murs parallèles* au canal, en maçonnerie de petits moellons, qui ont aussi été coupés pour laisser passer les deux murs du temple.

L'angle NE du péribole (en f—F du plan) est occupé par les vestiges d'une *construction antérieure* de dimensions assez importantes, dont l'orientation diffère légèrement de celle du temple. On y voit un corridor d'entrée de 2 m. donnant accès à trois locaux mesurant respectivement 4, 5 et 10 m. de largeur. Le sol de toutes les pièces est recouvert d'un béton lissé de mortier de 10 cm. d'épaisseur mélangé de brique pilée, et reposant sur un empierrement de 15 à 20 cm. Les seuils de cinq portes, avec leurs crapaudines de fer, sont encore en place. Comme dans les précédentes constructions murs et béton ont été découpés pour livrer passage aux maçonneries du temple.

Non loin des précédents, d'autres restes de murs ayant sensiblement la même orientation ont été rencontrés à l'intérieur de la cour. L'un d'eux fait un angle obtus pour se diriger vers le Cigognier. Ces murs sont assis sur un pilotage de dimensions médiocres, et leur fondation est formée de gros boulets et cailloux des champs. Quelques assises de parement en petit appareil de calcaire jurassique existent encore.

Au Sud-Est de l'entrée du temple (en D du plan) deux *restes de murs* très précaires semblent par leur orientation être en relation directe avec la chaussée gravelée signalée ci-dessus.

Constructions postérieures. Immédiatement à gauche et à droite des massifs encadrant le grand escalier du péristyle, dans les couches de remblayage au-dessus du sol primitif, deux petites constructions symétriques, mesurant chacune 5,30 m. de l'Ouest à l'Est et de dimension indéterminée du Sud au Nord, avaient été élevées. Leur symétrie et la concordance de leurs dimensions fait songer à des édicules ayant été ajoutés à la grande construction pour une extension ou pour une réutilisation après

une première destruction partielle. Mais on peut aussi songer aux locaux nécessaires aux divers ouvriers qui, déjà dans la basse époque romaine, étaient occupés à récupérer les matériaux des anciens édifices pour les transformer en chaux. On a constaté en effet que, tout au pied de la colonne du Cigognier, dans la grande entaille laissée par l'arrachement du gros appareil du stylobate du temple, un four à chaux avait été établi pour calciner sur place les marbres de démolition de l'édifice.

Contre la façade orientale de l'angle NE du portique (en F—L du plan) on a adossé un *gros soubassement* de blocage, de 5 sur 5 m. environ, dont le parement était formé de grandes assises de grès coquillier, descendant en gradins vers l'Est. On peut y voir le socle d'un monument décoratif adossé au temple.

A 4 m. au Midi de celui-ci, un *mur en petit appareil* soigné, de 60 cm. d'épaisseur vient buter perpendiculairement contre le mur du portique. Ce mur, de même que le parement du portique et celui du soubassement, porte des restes d'un enduit épais de 4 cm. de mortier de tuileau. On avait donc aménagé dans ce lieu un local en profitant des restes des deux constructions antérieures.

Il est probable que lorsqu'on pourra fouiller les terrains situés au Nord de notre édifice et constitués actuellement par des jardins potagers adjacents aux maisons d'habitation voisines, on obtiendra encore quelques renseignements de détail. Mais dans les grandes lignes il est permis sans hésitation de conclure que l'édifice auquel appartenait la colonne du cigognier était un temple et non un cryptoportique. Par sa grandeur, ses dispositions et son péribole, il s'apparente étroitement aux temples capitolins les plus connus et constitue un exemple de ce type le plus grandiosement conçu; seule sa situation dans un bas fond est en contradiction avec l'usage habituel.

La cella, de dimension très vaste, 18 sur 18 m., peut très bien avoir été aménagée en trois espaces réservés aux divinités de la triade capitoline. Les inscriptions trouvées autrefois sur l'emplacement sont si fragmentaires qu'il n'a pas été possible jusqu'ici d'en tirer une déduction certaine. D'autre part si les trouvailles des fouilles récentes peuvent rappeler le culte de l'empereur par le buste de Marc-Aurèle et le bras de bronze portant le paludamentum (voir „Urschweiz“, III, 49), elles font aussi songer à d'autres divinités par l'autel à Mars Caturix. La décoration sculpturale des corniches de son côté avec ses animaux marins de grande taille, ses dauphins et ses coquillages incline à penser à Neptune et aux divinités marines. Aussi à défaut de précisions et jusqu'à plus ample informé, contentons-nous de désigner l'édifice sous le nom de *temple du Cigognier*.

Nous retrouvons à Augst et à Ostie la disposition groupant sur le même axe théâtre et temple, mais si dans le premier cas les dimensions des édifices sont plus réduites, dans le second la place entre les deux monuments fait complètement défaut et le temple des corporations est directement accolé au postscaenium.

Par ses dimensions et ses dispositions, le temple du Cigognier s'apparente au Capitole de Timgad; mais son péribole est plus étendu et de forme plus régulière. Le temple capitolin de Rome, exemple qu'imitaient volontiers les colonies, était de grandeur plus modeste et ne possédait pas une cour aussi vaste.

On ne saurait actuellement préciser la date exacte de construction de l'édifice, mais le fait qu'il se superpose à des bâtisses romaines importantes, et que pour l'établir on dût procéder à un remaniement du tracé des anciennes chaussées, permet de conjecturer, sans être trop hasardeux, qu'elle ne remonte pas au-delà de la première moitié du II^e siècle.

Parmi les rares monnaies trouvées au cours des travaux dans la couche immédiatement au-dessus du sol de la cour aucune ne remonte au-delà de début du II^e siècle. (Une seule antérieure, de Nerva, fut trouvée à 60 cm. au-dessous du sol de la cour dallée.) On peut, sans toutefois que ce critère soit absolu, en déduire avec vraisemblance qu'avant cette époque le niveau de sol était autre et qu'en conséquence les constructions qui nous occupent ne remontent pas beaucoup au-delà du début du règne de l'empereur Antonin le Pieux.

Si l'on examine les formes architecturales, les chapiteaux à feuillages lisses, on y retrouve les caractéristiques du II^e siècle.

Ces diverses considérations, sans être péremptoires, nous engagent cependant à penser que le temple du Cigognier fut construit dans la I^{re} moitié du II^e siècle.

Le buste de Marc-Aurèle, s'il ne donne pas de renseignement sur la date de construction, n'indique pas moins que sur la fin de son règne ou peu d'années après sa mort, le temple était utilisé.

D'autre part la fraîcheur du travail de taillage des pièces d'architecture sculptées retrouvées dans le sol est un indice que la construction était dans un état de conservation excellent, c'est-à-dire qu'elle était relativement neuve au moment de sa destruction; ceci implique une durée assez courte de l'édifice.

Un essai de reconstitution basé sur les découvertes enregistrées, sans prétention aucune à l'absolue exactitude, accompagne ces lignes et permettra de se rendre compte plus facilement de l'ampleur et de la magnificence de l'édifice récemment retrouvé (Pl. I, fig. 1 et 2). L. Bosset.

2. *Landzunge Mariazell* (Sursee, Luzern).

Die Halbinsel, die bei Mariazell in den Sempachersee hinausragt, war vor der Seeabsenkung im Jahr 1806 eine Insel von ovaler Form. Im Frühjahr 1941 beabsichtigte die Korporation Sursee an dieser Stelle (TA. 183, 118 mm v. r., 24 mm v. u.) ein Fischerhaus zu errichten. Dabei stießen die Arbeiter bei der Fundamentierung auf eine neolithische und eine bronzezeitliche Kulturschicht. Als dann später die Wasserleitung vom Land her nach dem neuen Gebäude geführt wurde, entdeckte man starkes Mauerwerk. Diese Umstände veranlaßten die Korporation Sursee unter Führung ihres Präsidenten Carl Beck eine großzügige Grabung einzuleiten, deren Führung R. Bosch anvertraut wurde. Die Untersuchungen (Taf. XVII) ergaben folgende Resultate:

a. *Jüngere Steinzeit*: Auf der Seekreide liegt eine mit kleinen Steinen vermischte Lehmschicht, auf der die Kulturschicht mit einer Mächtigkeit bis zu 60 cm ruht. Das daraus geborgene Inventar entspricht dem neolithique ancien Vougas. Es handelt sich um Keramik von weichen Formen mit häufigen Knubben, zahlreiche Feuersteinmesser, -schaber, -kratzer, -pfeilspitzen und -splitter. Dazu kommen als Knochenwerkzeuge

Pfriemen, Nadeln, Meißel, Spatel, eine 14 cm lange Wurflanzenspitze, eine 18 cm lange Hirschhornhacke. Zahlreich sind ferner die Steinbeile, Steinmeißel und Steinklopfer. Ferner liegen vor mehrere Anhänger, darunter einer aus Bärenzahn.

b. *Bronzezeit*: In der späten Bronzezeit wurde dicht auf der steinzeitlichen Kulturschicht eine ziemlich kompakte Steinsetzung angebracht, die mit einer 20 cm starken Lehmschicht gegen die von unten her kommende Feuchtigkeit abgedichtet wurde. Auf dieser, weichen, Lehmschicht fand sich noch eine 3—5 cm dicke rotgebrannte Lehmschicht, eigentlicher Hüttenlehm. Auf dieser, in brandige Humusschicht eingebettet, lagen die Funde: Schaftlappenbeil, Lanzenspitze, Sichel, einige Messer, viele Nadeln, mehrere kleine Ringe. Die Gußform eines Bronzehammers (Taf. XVIII, Abb. 1) verdient besondere Aufmerksamkeit. Unter den wie üblich sehr zahlreichen Scherben (Taf. XVI, Abb. 2) liegen natürlich auch viele Spinnwirtel, Spulen und Lehmringe, dazu mehrere Mondhornfragmente, und, ebenfalls aus Ton, ein Schmuckanhänger in Form einer Tierpfote (?). Einige Gefäße konnten vollständig erhalten geborgen werden. Die Schicht gehört einwandfrei in die späte Bronzezeit.

c. *Hallstattzeit*: Nur als Streufund liegt eine Schlangenfibel vor.

d. *Römerzeit*: Das Fragment eines Falzziegels und einige Hypokaustplatten stammen offenbar aus einer nicht allzu fern zu suchenden römischen Baute.

e. *Frühes Mittelalter*: Die größte Überraschung war die Auffindung der Fundamentmauern einer Kirche, die offenbar identisch ist mit der urkundlich als „ecclesia superior“ im Jahr 1036 erwähnten. Die Fundamente, die eine Dicke von 1,3—1,6 m aufweisen, ruhen auf mächtigen Eichenstämmen. Die Ruine zeigt eine schmale, einschiffige Anlage von 37,75 m Länge. Neben dem 18 m langen Chor liegt beidseitig je ein Seitengelaß von 9,5 m Länge. Seitengelasse und Chor sind ostwärts durch geringfügig eingezogene halbrunde Apsiden abgeschlossen. An verschiedenen Stellen ist glücklicherweise der Fundamentabsatz noch erhalten, so daß Schlüsse auf die Dicke des aufgehenden Mauerwerks erlaubt sind. In der Nordwestecke des Langhauses befindet sich ein Sodbrunnen, der vermutlich als Taufbecken gedient hat. Im Chor wurde der bronzezeitliche Steinboden freigelegt, der den Eindruck erweckt, als sei er im frühen Mittelalter, mindestens beim Bau der Kirche, noch benützt worden. Nach Ansicht der Kunsthistoriker ist die Entstehung dieser Kirche um 1000 anzusetzen, hingegen deuten zwei Reitersporen darauf hin, daß die Insel schon vorher benützt worden ist. — Eine merkwürdige Erscheinung ist ein nördlich der Kirche gelegenes mächtiges Steintrümmerfeld, in das eingebettet etwa 40 beigabenlose *Skelette* aufgefunden wurden. Alle waren geostet, einige hatten gefaltete Hände; ein einziges lag in einer gut gebauten Steinkiste. Auch im Chor der Kirche selbst wurde ein geostetes Grab aufgedeckt. Auch hier wurde ein von Tuffsteinen eingefasster Sod (?) freigelegt.

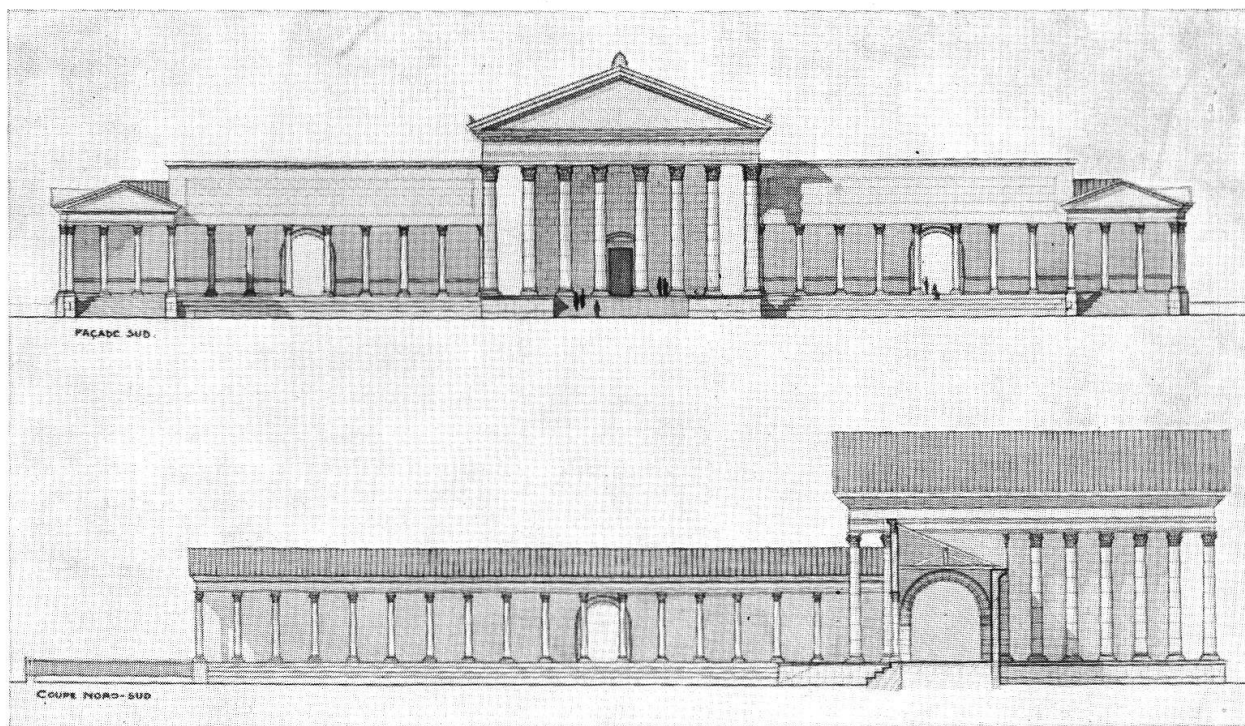
Wir begnügen uns vorderhand mit dieser knappen Übersicht im Sinne einer vorläufigen Mitteilung und hoffen, in einem der nächsten Jahrbücher auf Einzelheiten eintreten zu können. Hausfreund, Beil. z. Zof. Tgbl. 30. März 1941. Ur-Schweiz 1941, 22 ff. Vaterland 31. Mai 1941. N.Z.Z. Nr. 460, 693, 1941. Basl. Nachrichten 23. April 1941.

3. *Solduno* (Tessin): In Riv. Stor. Tic. 1941, 511—516 und 536—541, befaßt sich A. Crivelli einläßlich mit dem Gräberfeld von Solduno, über das wir im 31. JB. SGU., 1939, 44 ff., berichtet haben. Er stellt namentlich die Gräber mit kreisförmiger denen mit rechteckiger Überdachung gegenüber. Wir geben auf Taf. XIX die beiden Typen wieder. Crivelli hält die *kreisförmige Überdachung* für die ältere. Bei ihr liegt stets das Grab in einem Schacht, 1—1 ½ m tiefer als der Steinkreis. Es handelt sich ausschließlich um Körperbestattungen, die im allgemeinen von Westen nach Osten orientiert sind. Ausnahmsweise kommt aber auch Ost-West-Orientierung vor. Im Gegensatz dazu möchten wir bemerken, daß sich in Castaneda eine einheitliche Orientierung nicht feststellen ließ. — Bei den *rechteckigen Überdachungen* läßt sich der darunter liegende Schacht nicht feststellen; wiederholt befindet sich zwischen Grab und Überdachung nur eine Erdschicht von 30 cm Dicke; sie kann aber ausnahmsweise bis zu 180 cm messen. Auch hier wechselt die Ost-West-Orientierung mit derjenigen West-Ost ab. Die West-Ost-Orientierung scheint die ältere zu sein. Für beide Bestattungsriten stellt Crivelli fest, daß Beigaben, die das Gewerbe der Verstorbenen bezeichnen könnten, vollkommen fehlen; ebenso fehlen alle schneidenden Instrumente, wie Spitzen, Pfeile, Messer, Schwerter usw.

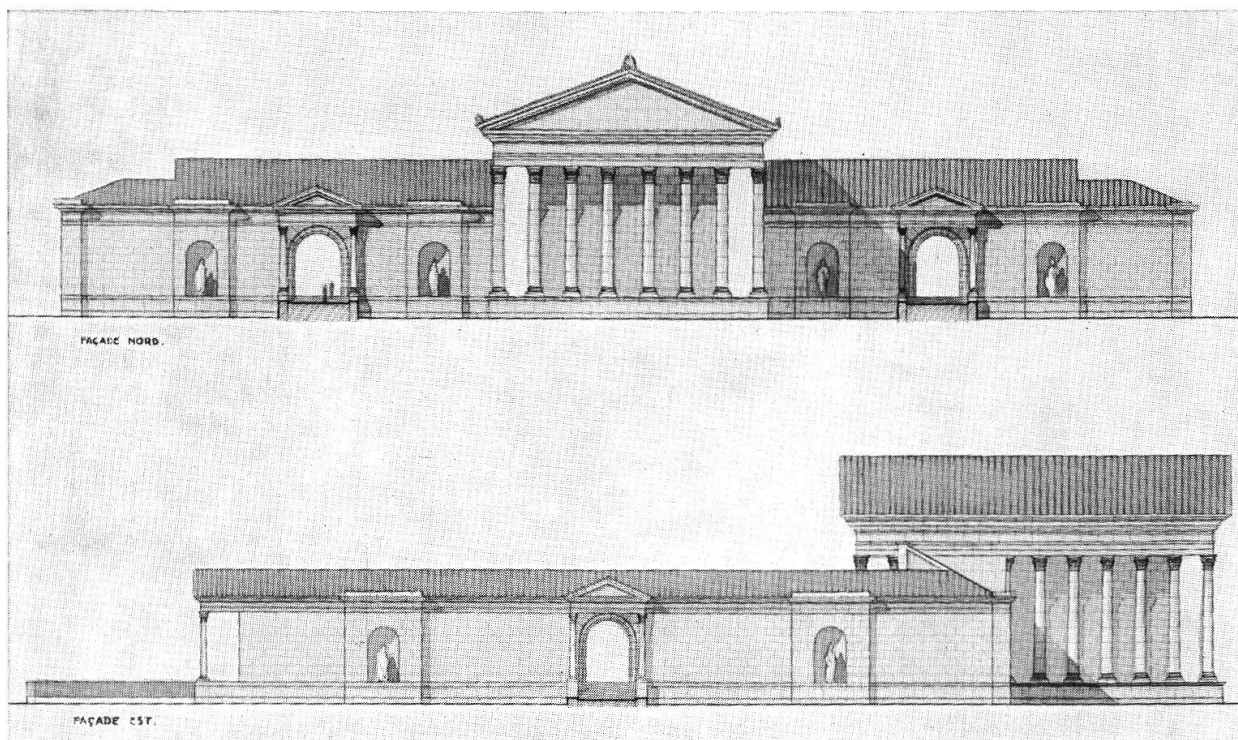
Wir gehen mit Crivelli durchaus einig, wenn er für die Datierung der tessinischen Gräber in erster Linie die italischen Vorkommen heranzieht und die Vergleiche mit der Golaseccakultur in Vorschlag bringt. Immerhin geben die typischen Latèneobjekte gute Vergleichsmöglichkeiten. Diese scheinen uns aber dagegen zu sprechen, daß Castaneda mehrheitlich der Zeit von 750—500 v. Chr. (Golasecca II) zuzuweisen ist, während die Kreisgräber Soldunos in Golasecca III (500—250) eingeordnet werden. Wir sehen keinen Grund, warum diese spätere Ansetzung nicht auch für Castaneda Gültigkeit haben soll. Die Rechteckgräber setzt Crivelli ebenfalls in Golasecca II, worin man mit dem Verfasser einig gehen kann.

II. Paläolithikum und Mesolithikum

Im Schweiz. Arch. Volkskde. 1940/41, 151 ff., untersucht A. Ganßer-Burckhardt die wahrscheinliche Urform des Bekleidungsverschlusses in paläolithischer Zeit. Er zeigt, wie unter Zuhilfenahme eines Feuersteins ein *Schlaufenknoten* angefertigt werden konnte. Das häufige Vorkommen von geritzten Knochen könnte auf die Herstellung solcher Knoten zurückzuführen sein. Vom Schlaufenknoten ist als weitere Form der *Knebelknopf* abzuleiten. Damit ist auch die Möglichkeit gegeben, die Hörmannschen Knöpfe als Knebelknöpfe anzusprechen, die nicht aufgenäht werden konnten, wie überhaupt angenähte Knöpfe im Paläolithikum undenkbar sind. Der Rohhautschlaufenknoten konnte schließlich auch zur wirksamen Schlag- und Wurf- waffe gestaltet werden. Ganßer legt besonderes Gewicht auf die Verwendung der Rohhaut sowohl für den Schlaufenknoten als auch den Knebelknopf, weil die nasse Rohhaut sich beim Trocknen so stark zusammenzieht, daß der eingelegte Knochen unmöglich wieder herausfallen kann und der Knoten von unverwüstlicher Dauerhaftigkeit ist.



Pl. I, fig. 1. Avenches. Le temple du Cigognier, reconstruction par L. Bosset, architecte, Payerne; façade principale et coupe nord-sud (p. 34ss.)



Pl. I, fig. 2. Avenches. Le temple du Cigognier; façade nord et est (p. 34ss.)



Taf. XVI. Rapperswil, Querschnitt durch die Römerstraße (S. 151)
Aus Ur-Schweiz IV, 44

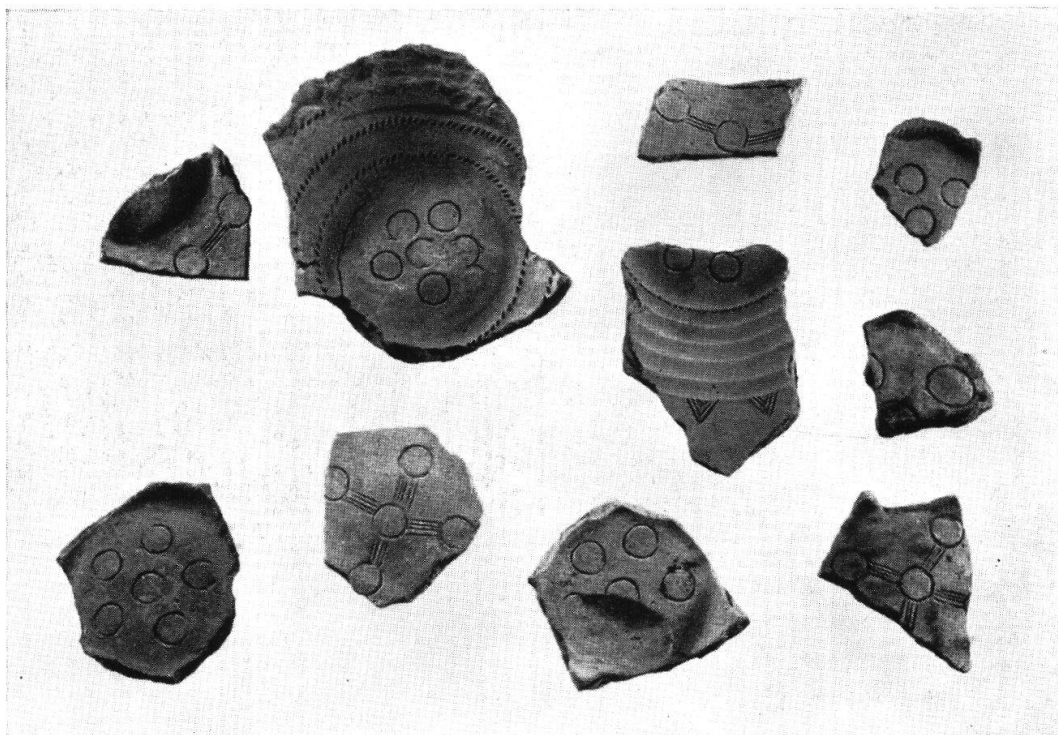


Photo W. & R. Friebe

Taf. XVI, Abb. 2. Landzunge Mariazell-Sursee.
Bronzezeitliche Bodenscherben (S. 43)



Behördlich bewilligt lt. BRB vom 3. 10. 1939, Nr. 4927

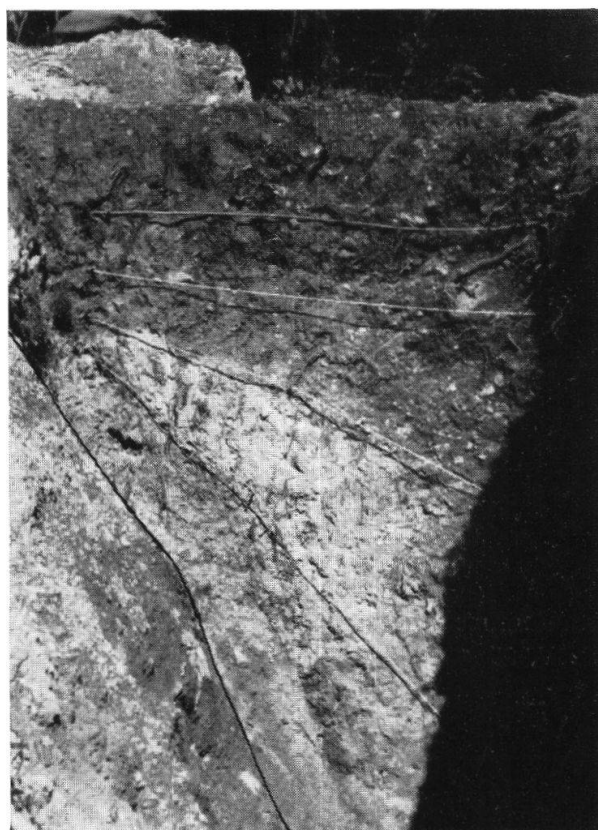
Photo Hptm. Burkhard

Taf. XVII. Landzunge Mariazell-Sursee. Fliegeraufnahme des Ausgrabungsplatzes (S. 42)
Aus Ur-Schweiz V, 23



Photo W. & R. Friebe

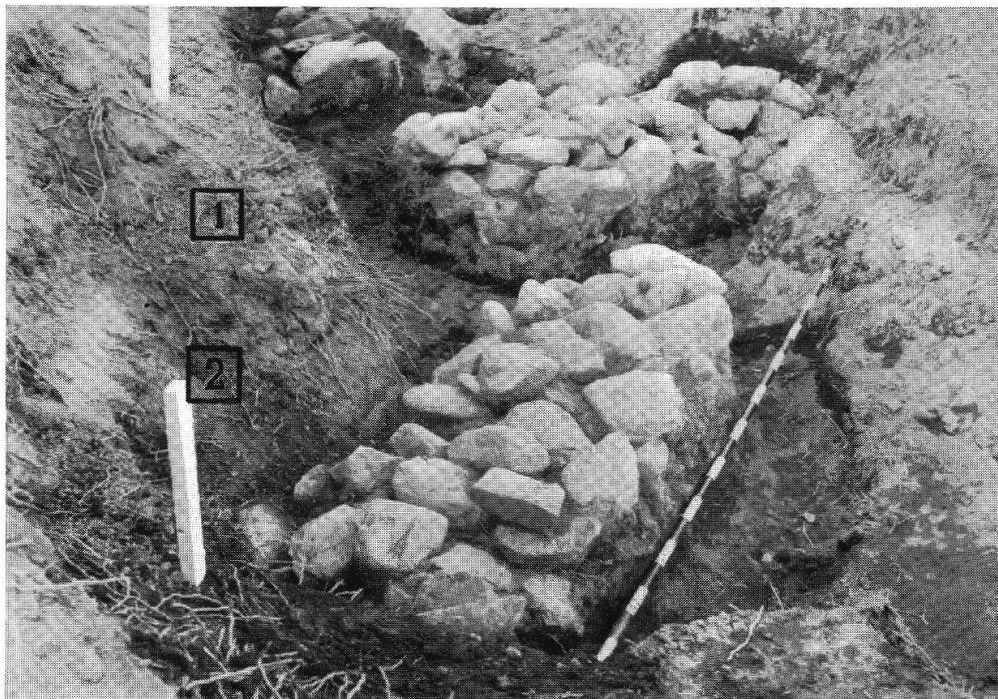
Taf. XVIII, Abb. 1. Landzunge Mariazell-Sursee. Bronzegußform (S. 43)



Taf. XVIII, Abb. 2. Unter der Fluh-Balm.
Schichtenfolge in Sondiergraben 3 (S. 52)
Aus JB. Sol. Gesch. 1941



Taf. XIX, Abb. 1. Solduno. Grab mit kreisförmiger Überdachung (S. 44)



Taf. XIX, Abb. 2. Solduno, Gräber mit rechteckiger Überdachung (S. 44)